



## **Compte rendu du CTSD 2d Degré 93 du 31/01/2020**

Le CTSD prévu le mardi 28 n'avait pu se tenir en raison du boycott par les autres organisations syndicales représentatives.

Le CTSD de repli se tenait le 31/01, une fois encore l'UNSA Education était la seule organisation syndicale présente pour défendre les situations des collègues. Pour nous, il est inconcevable de refuser de siéger, en particulier dans le contexte social actuel, en particulier avec la mise en place de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui vise à casser le paritarisme et le droit de représentativité syndicale. Le dialogue est important, il s'agit de faire entendre les difficultés de nos collègues auprès de l'administration. Il s'agit de la raison pour laquelle nous avons été élus.

Le CTSD portait sur la Dotation Globale, du département.

Concernant la perte horaire des dispositifs ULIS (de 27 à 21 h par dispositif), l'UNSA Education est intervenue pour rappeler que la prise en charge des élèves en difficulté était depuis des années une priorité unanimement défendue dans notre département. M. le DASEN a expliqué que les 6 heures économisées par dispositif étaient toutes réinjectées pour l'ouverture d'autres ULIS ou pour favoriser l'inclusion (à raison de 3 h par dispositif ULIS, UPE2A ou SEGPA). Nous resterons vigilants à ce que ces moyens pour favoriser l'inclusion soient pérennisés pour les années futures.

L'UNSA Education est intervenue pour que la remontée des Tableaux de Répartition des Moyens des établissements vers la DSDEN ne soit pas précipitée pour permettre la construction sereine d'une répartition dans les collèges. M. le DASEN rappelle que les services de gestion doivent savoir le plus tôt possible les postes à Compléments de Service pour faciliter le mouvement intra. Il rappelle également qu'il n'a donné qu'une seule consigne aux personnels de direction concernant les HSA : faire en sorte d'avoir le moins possible de petits BMP (3h). L'UNSA Education partage cet avis, un BMP de 3h créé pour l'enseignant une situation professionnelle inconfortable en rappelant l'autonomie des chefs d'établissement et du conseil pédagogique dans la répartition des HSA.

Gaétan RAFFIN, représentant Unsa Education au CTSD 93